



Examens médicaux ou de contrôle ?

LE CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

| Examen médical | Contrôle médical |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire au moins une fois au-delà de 6 mois consécutifs de congé de maladie ➤ A l'initiative de l'employeur | <ul style="list-style-type: none"> ➤ À tout moment à la demande de l'employeur |

- ➔ L'agent doit être prévenu par courrier recommandé avec accusé de réception
- ➔ Obligation pour l'agent de se soumettre à l'examen médical/contrôle sous peine d'interruption du versement de sa rémunération jusqu'à ce que le rendez-vous soit effectué
- ➔ Le Conseil Médical (formation restreinte) peut être saisi pour avis des conclusions du médecin agréé ou en cas de contestation d'un avis médical rendu par le médecin agréé



TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

| Examen médical | Contrôle médical |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire pour le renouvellement du TPT <u>après une période au-delà de 3 mois</u> ➤ A l'initiative de l'employeur | <ul style="list-style-type: none"> ➤ À tout moment à la demande de l'employeur |

- ➔ Obligation pour l'agent de se soumettre à l'examen médical/contrôle sous peine d'interruption du TPT
- ➔ Le Conseil Médical (formation restreinte) peut être saisi pour avis des conclusions du médecin agréé



CONGE DE LONGUE MALADIE ET DE LONGUE DUREE

| Examen médical | Contrôle médical |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire au moins une fois par an ➤ A l'initiative de l'employeur | <ul style="list-style-type: none"> ➤ A l'initiative du médecin agréé ou du conseil médical |

- ➔ Obligation pour l'agent de se soumettre à l'examen médical/contrôle sous peine d'interruption du versement de sa rémunération
- ➔ Le refus répété et sans motif peut entraîner la perte du bénéfice du CLM/CLD



CONGE POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

| Examen médical | Contrôle médical |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire au moins une fois par an au-delà de six mois de prolongation du congé initialement prévu ➤ A l'initiative de l'employeur | <ul style="list-style-type: none"> ➤ À tout moment à la demande de l'employeur |

- ➔ Le Conseil Médical (formation plénière) peut être saisi pour avis des conclusions du médecin agréé

